Docusign Envelope ID: 7C78C030-0D76-8541-82D5-FE6CE87B032F

WOLFF ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 37 000€
19 Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières
479 908 949 RCS Clermont-Ferrand

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juillet,

[…] (ci-après l'« **Associé Unique** »),

propriétaire de la totalité des 3.700 actions ordinaires composant le capital social de la Société,

[…]

a pris les décisions suivantes :

- […]
- […]
- Constatation de la nomination de la société W5 en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 2026,
- […]
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION
([…])

[…]

DEUXIEME DÉCISION
([…])

[…]

TROISIEME DÉCISION
(Constatation de la nomination de la société W5 en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 2026)

L'Associé Unique,

- **décide** de nommer, en conséquence de ce qui précède et avec effet à partir du 1er octobre 2026,

Docusign Envelope ID: 7C78C030-0D76-8541-82D5-FE6CE87B032F

en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée, la société W5, société par actions simplifiée au capital de 2.095.680 euros, dont le siège social est 118 Avenue Thermale, 63400 Chamalières, immatriculée sous le numéro 879 259 216 RCS CLERMONT-FERRAND,

- […]

- […]

- […]

Monsieur Grégory WOLFF, agissant en qualité de président de la société W5, dûment habilité à cet effet, déclare, pour le compte de ladite société, qu'elle accepte les fonctions de Directeur Général, et déclare, pour lui-même et ladite société, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions et ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice de ces fonctions.

QUATRIEME DÉCISION
([…])

[…]

CINQUIEME DECISION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,

La société EUREX-CFE,
Représentée par Monsieur Alexandre BOUTARIN.

Signé par :
Alexandre BOUTARIN
9D13A8CB43F944E...